



**Non à la remise en cause de l'état de droit
Rétablissement de toutes nos libertés individuelles et collectives y compris notre
liberté syndicale.**

Retrait du projet de loi de « Sécurité globale » Rassemblement à Angers, place du Ralliement, 28 novembre, 14 h 30

Le 17 novembre, l'examen à l'Assemblée nationale de *la proposition de loi relative à « la sécurité globale »*, a débuté dans le cadre d'une procédure accélérée.

Ce texte contient de nombreuses atteintes au droit de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits comme l'a dénoncé la défenseure des droits dans son avis publié le 5 novembre.

Il suscite une opposition très large dans la société : *la Ligue des Droits de l'Homme, la Libre Pensée, les syndicats de journalistes ou d'avocats, la défenseure des droits, la commission nationale consultative des droits de l'homme, le conseil des droits de l'homme de l'ONU*, et même *la Commission européenne*.

Nos organisations considèrent que ces dispositifs n'ont pas vocation à protéger la population ou à contribuer à la pacification des manifestations, mais à faciliter la répression des militant.es et à intensifier les pratiques de passage, de gaz et grenades lacrymogènes.

La liberté de la presse est également dans le viseur avec la création d'un nouveau délit qui empêche la diffusion d'images d'agent de police ou de gendarmerie.

Nos organisations alertent sur le transfert de compétences qui relèvent des missions de l'état aux policiers municipaux ou à des agents de sécurité relevant d'entreprises privées.

Elles dénoncent l'utilisation des drones qui pourrait conduire à la surveillance de la population et à la mise en cause de la liberté de se déplacer ou de manifester.

Lundi 23 novembre 2020 encore, les forces de l'ordre sur ordre du préfet de police de Paris n'ont pas hésité à utiliser la force — coups de pied et même coups de matraque ; gaz lacrymogène et grenades de désencerclement — pour déloger un camp de migrants qui s'était regroupé, à l'appel d'associations de réfugiés, Place de la République, après avoir été évacué la semaine auparavant de Saint-Denis sans aucune solution ni promesse de relogement.

Pour nos organisations, de tels comportements sont parfaitement intolérables !

C'est pourquoi les organisations départementales CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF et UNL de Maine-et-Loire exigent le retrait de ce projet de loi qui s'oppose aux principes républicains de Liberté, d'Égalité et de Fraternité et s'attaque à notre liberté de manifester.

- ▶ **Non à la remise en cause de l'état de droit**
- ▶ **Rétablissement de toutes nos libertés individuelles et collectives y compris notre liberté syndicale.**
- ▶ **Retrait du projet de loi de « Sécurité globale »**

**Nous appelons nos militants et adhérents, l'ensemble des salariés
à se rassembler samedi 28 novembre 2020
à 14 h 30 place du Ralliement à Angers.**

Angers, le 25 novembre 2020